

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

	AC1: Monuments historiques classés et inscrits
	AC2: Protection des sites classés et inscrits
	AC4: Sites patrimoniaux remarquables
	AS1: Conservation des eaux
	EL3: Halage et marche-pied
	EL7 : Alignement des voies publiques (donnée manquante)
	EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations (donnée manquante)
	I1: Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
	I3: Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
	I4: Lignes électriques
	PM1: Plan de Prévention des Risques Inondation (PPR) - zone bleue
	PM1: Plan de Prévention des Risques Inondation (PPR) - zone rouge
	PT1 : Protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (donnée manquante)
	PT2 : Réseaux de télécommunications (donnée manquante)
	PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques (donnée manquante)
	T1: Voies ferrées
	T4 : Balisage aéronautique (donnée manquante)
	T5 : Dégagement aéronautique (donnée manquante)
	T7 : Extérieur des zones de dégagement (donnée manquante)
	T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

